



## 17ème législature

<b>Question N° : 855</b>	De <b>Mme Karen Erodi</b> ( La France insoumise - Nouveau Front Populaire - Tarn )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt
<b>Rubrique</b> >élevage	<b>Tête d'analyse</b> >Inaction de l'État face à la fièvre catarrhale ovine	<b>Analyse</b> > Inaction de l'État face à la fièvre catarrhale ovine.
Question publiée au JO le : <b>15/10/2024</b>		

### Texte de la question

Mme Karen Erodi interroge Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur la situation des paysans victimes de la fièvre catarrhale ovine (FCO), de l'influenza aviaire et de la maladie hémorragique épizootique. Ces maladies bactériennes ont causé des pertes significatives au sein des exploitations agricoles ovines. En France, plus de 10 % du cheptel ovin est déjà décédé du fait de cette maladie. Cette situation est particulièrement difficile pour bon nombre d'éleveurs qui souffrent également de pertes indirectes du fait de la baisse de la production de lait et des naissances impactant financièrement l'année suivante. Le Gouvernement a réagi de manière particulièrement tardive pour procurer des vaccins. Malgré des millions de doses de vaccins commandées par le prédécesseur de Mme la ministre, Marc Fesneau, les retards de vaccins se font très largement sentir sur le terrain. Ces retards sont d'abord liés à la privatisation des laboratoires, ce qui provoque un manque d'anticipation de la réponse et de la recherche vaccinale et du suivi médical général. En effet, les laboratoires privés répondent à des commandes de la part de l'État, tout en respectant leurs propres priorités commerciales, contraintes de production et impératifs financiers, en dépit de l'intérêt collectif. Mme la députée souhaite donc demander à Mme la ministre quelles actions seront mises en œuvre pour agir en faveur de la souveraineté sanitaire et lutter contre la privatisation des services de santé. Par ailleurs, cette situation de crise est d'autant plus renforcée par la désertification vétérinaire en ruralité qui limite le nombre de professionnels formés susceptibles d'administrer une dose de vaccin. Entre 2016 et 2020, le nombre de vétérinaires déclarant une activité animale de production a baissé de 18 %. Bien que nécessaire pour la crise actuelle, le recours à des médecins vétérinaires européens ne peut pas être une solution viable et durable. En conséquence, Mme la députée souhaite donc savoir quelles initiatives sont envisagées pour prévenir la propagation de ces maladies et renforcer la présence de personnel qualifié sur le terrain. Enfin, Mme la députée souhaite attirer l'attention de Mme la ministre sur les difficultés rencontrées par les éleveurs pour être indemnisés à hauteur des pertes financières directes et indirectes et bénéficier d'un accompagnement de la part des autorités. En dépit de l'annonce de Mme la ministre, la compensation financière ne saurait être à la hauteur des pertes réelles des éleveurs de la filière ovine. Dans le Tarn, de nombreux paysans se retrouvent sans soutien financier immédiat dans l'attente de recevoir leur indemnisation, aggravant ainsi leur précarité et les empêchant de réformer leurs cheptels. Elle lui demande donc à de lui préciser quelles seront les mesures concrètes prévues pour améliorer l'efficacité et la rapidité des indemnisations dans l'hypothèse de prochaine épidémies.